



STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03

statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 6 juillet 2020

Présent(s) : Christophe MORCILLO, Franck BALANDRAS, Laurent CHABAUD

Consultant : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)

➡ MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

La Commission du Statut de l'Arbitrage rappelle que les clubs qui ont obtenu le droit de demander des mutations supplémentaires pour la saison 2020-2021 (cf. PV n° 479 du 11 juin 2020, complété par le PV n°481 du 25 juin 2020) ont jusqu'au **15 juillet** pour exprimer ce besoin à la Commission (par courrier ou par courriel) en précisant la ou les équipes qui bénéficieront de ce(s) mutation(s) supplémentaire(s).

A ce jour, la Commission a reçu la réponse des seuls clubs suivants :

ASJ PORTUGAIS SAINT-PIEST

UG ARMENIENNE LYON

FC CORBAS

FC GERLAND LYON

RC BELIGNY VILLEFRANCHE

AS DIEMOZ

CASCOL OULLINS

LYON CROIX-ROUSSE FC

AS SAINT-MARTIN EN HAUT

FC PAYS DE L'ARBRESLE

➡ COURRIERS RECUS

La Commission prend note de la démission de monsieur Geoffrey DURAND (licence n°2544436051) du FC CORBAS. Monsieur DURAND devient arbitre indépendant pour 2 saisons.